



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 50637

Texte de la question

M. Roger Mei attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les élections prud'homales qui auront lieu au mois de décembre prochain. Les employeurs sont tenus d'inscrire leurs salaires en vue de ce scrutin. La question reste posée du droit de vote des chômeurs. Soit on les considère comme des personnes exclues du monde du travail et on leur dénie le droit d'élire leurs représentants aux conseils des prud'hommes, soit on les considère comme des salariés temporairement privés d'emploi et il faut alors que les ANPE procèdent à leur inscription. Il le prie de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre en la matière, auxquelles les chômeurs de ce pays seront particulièrement attentifs.

Données clés

Auteur : [M. Meï Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50637

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1865